DOCUMENT IMPORTANT A CONSERVER A PORTEE DE MAIN

LES CHAVANNES EN MAURIENNE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES

L'ALERTE

En cas d'**évènement majeur**, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents **moyens d'alerte** :

La Sirène PPI de Thermphos ou d'Arkema ou des Attignours : elle émet un son caractéristique de **3 séquences d'1 minute 41** séparées par un **intervalle de 5 secondes** en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ou d'Arkema ou du PPI des Attignours.
Elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi.
Ce signal est complété par un **message téléphonique**.
Si vous entendez cette sirène, ***confinez vous*** *et écoutez la radio 103.9 ou 105.3 FM*

Le Clocher : les cloches sonnent à la volée pendant 10 minutes en cas de ***crue de l'Arc***
Gagnez les hauteurs de la commune en vous éloignant de l'Arc

L'Avertisseur de Brume : un **son continu** de corne de brume est diffusé
Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations *orales qui vont vous être immédiatement* ***diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte*** *ou* ***par oral***

L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques
Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées

La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le ***103.9*** ou ***105.3 FM***

A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

Papiers personnels et médicaments (traitement quotidien), ***vêtements de rechange et couvertures***	Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.
Barres énergétiques et eau, lampe de poche	**Pensez à vos animaux domestiques**

RECENSEMENTS

- **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**

Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

VENDEURS ET BAILLEURS DE BIENS IMMOBILIERS

La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Version 1 du 12/03/2009

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la Mairie de Les Chavannes en Maurienne
Site Internet de la commune : www.les-chavannes.com
Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : www.maurienne.fr
Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE LES CHAVANNES EN MAURIENNE

DANS TOUS LES CAS

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 ou 105.3 FM
Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence
Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

Inondations Arc

- N'allez ni sur les berges ni sur les ponts
- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux
- Coupez le gaz et l'électricité
- Gagnez les hauteurs en vous éloignant de l'Arc

Mouvements de terrain

- Coupez le gaz et l'électricité
- Evacuez les locaux touchés
- Eloignez-vous de la zone dangereuse

Séismes

- Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide
- Evacuez les locaux touchés.
- Coupez le gaz et l'électricité
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Phénomènes Météo

- Renseignez-vous
- Soyez vigilants
- Rentrez chez vous Fermez les ouvertures et les volets

Accidents Industriels ou Nucléaires

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
- Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Accidents Matières Dangereuses

- Eloignez vous de la zone dangereuse
- Ecoutez les consignes des autorités
- Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Rupture de barrage

- Gagnez les hauteurs

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence européen **112**	Urgence Médicale **15**	Sapeurs Pompiers **18**	Gendarmerie **17**

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Mairie de Les Chavannes en Maurienne : 04 79 83 11 50